Détail du support :

N° identification: 805602

Description du support : Immeuble / 31m / Société Privée SA Adresse : 285 AV DR SCHWEITZER RÉSIDENCE LES MIMOSAS

Code Postal / Commune: 59500 DOUAI

Téléphonie



Autres



Edition du 18/03/2019

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le Glossaire and the F.A.Q. Nous contacter en cas d'erreur

Ces informations relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants des stations radioélectriques concernées. Elles résultent de la mise en œuvre de la procédure administrative prévue par le cinquième alinéa de l'article L43 du code des postes et des communications électroniques au titre de la coordination de l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national. La publication des accords d'implantation, et de chaque dernière modification, est assurée par la mise en ligne des informations relatives à leur existence et à leur contenu qui intervient 3 jours après la date de l'accord de l'ANFR, à l'exception de ceux délivrés avant le 12 juillet 2012 qui ont été publiés le 15 juillet 2012.

Détail des antennes :

Opérateur : **ORANGE**Catégorie : **Téléphonie**

Adresse: 285 AV DR SCHWEITZER RÉSIDENCE LES MIMOSAS

Code Postal / Commune :59500 DOUAI

HAUTEUR: 30M				
ANTENNE LTE 700 (4G)	N°ID 193614	ACCORD ANFR IMPLANTATION 19/05/2000	ORIENTATION 150° 270° 30°	BANDES DE FRÉQUENCES 708.0 - 718.0MHz 763.0 - 773.0MHz
ANTENNE LTE 800 (4G)	N°ID 193614	ACCORD ANFR IMPLANTATION 19/05/2000	ORIENTATION 150° 270° 30°	BANDES DE FRÉQUENCES 811.0 - 821.0MHz 852.0 - 862.0MHz
ANTENNE GSM 900 (2G)	N°ID 193614	ACCORD ANFR IMPLANTATION 19/05/2000	ORIENTATION 150° 270° 30°	BANDES DE FRÉQUENCES 889.9 - 899.9MHz 934.9 - 944.9MHz
ANTENNE UMTS 900 (3G)	N°ID 193614	ACCORD ANFR IMPLANTATION 19/05/2000	ORIENTATION 150° 270° 30°	BANDES DE FRÉQUENCES 889.9 - 899.9MHz 934.9 - 944.9MHz
ANTENNE LTE 1800 (4G)	N°ID 193614	ACCORD ANFR IMPLANTATION 19/05/2000	ORIENTATION 150° 270° 30°	BANDES DE FRÉQUENCES 1710.0 - 1730.0MHz 1805.0 - 1825.0MHz
ANTENNE LTE 2100 (4G)	N°ID 193614	ACCORD ANFR IMPLANTATION 19/05/2000	ORIENTATION 150° 270° 30°	BANDES DE FRÉQUENCES 1950.1 - 1954.9MHz 1964.9 - 1979.7MHz 2140.1 - 2144.9MHz 2154.9 - 2169.7MHz
ANTENNE	N°ID	ACCORD ANFR	ORIENTATION	BANDES DE

UMTS 2100 (3G)	193614	19/05/2000	150° 270° 30°	FRÉQUENCES 1950.1 - 1954.9MHz 1964.9 - 1979.7MHz 2140.1 - 2144.9MHz 2154.9 - 2169.7MHz
ANTENNE LTE 2600 (4G)	N°ID 193614	ACCORD ANFR IMPLANTATION 19/05/2000	ORIENTATION 150° 270° 30°	BANDES DE FRÉQUENCES 2515.0 - 2535.0MHz 2635.0 - 2655.0MHz

Edition du 18/03/2019

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le Glossaire and the F.A.Q. Nous contacter en cas d'erreur

Ces informations relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants des stations radioélectriques concernées. Elles résultent de la mise en œuvre de la procédure administrative prévue par le cinquième alinéa de l'article L43 du code des postes et des communications électroniques au titre de la coordination de l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national. La publication des accords d'implantation, et de chaque dernière modification, est assurée par la mise en ligne des informations relatives à leur existence et à leur contenu qui intervient 3 jours après la date de l'accord de l'ANFR, à l'exception de ceux délivrés avant le 12 juillet 2012 qui ont été publiés le 15 juillet 2012.

Détail des antennes :

Opérateur : **ORANGE**Catégorie : **Autres**

Adresse: 285 AV DR SCHWEITZER RÉSIDENCE LES MIMOSAS

Code Postal / Commune :59500 DOUAI

HAUTEUR: 30M				
ANTENNE	N°ID	ACCORD ANFR IMPLANTATION	ORIENTATION	BANDES DE FRÉQUENCES
5G NR 3400-3800	193614		150°	3600.0 -
Expe		19/05/2000	270° 30°	3700.0MHz

Edition du 18/03/2019

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le Glossaire and the F.A.Q. Nous contacter en cas d'erreur

Ces informations relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants des stations radioélectriques concernées. Elles résultent de la mise en œuvre de la procédure administrative prévue par le cinquième alinéa de l'article L43 du code des postes et des communications électroniques au titre de la coordination de l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national. La publication des accords d'implantation, et de chaque dernière modification, est assurée par la mise en ligne des informations relatives à leur existence et à leur contenu qui intervient 3 jours après la date de l'accord de l'ANFR, à l'exception de ceux délivrés avant le 12 juillet 2012 qui ont été publiés le 15 juillet 2012.